



Appel de Bâle contre le génie génétique

Lettre circulaire 2/2009

Appel de Bâle contre le génie génétique

Case Postale 205

4013 Bâle

Point de vue

Les essais de dissémination expérimentale de Pully et de Reckenholz, financés par le Fonds national (PNR 59), portent sur des lignées de blé ayant une résistance spécifique à l'oïdium et entrent dans leur deuxième année. A bien des égards cependant, ces essais sont sans raison : Si les semis sont bien faits, l'oïdium ne pose aucun problème. Il existe du reste déjà des variétés de blé résistantes. Les plantes génétiquement modifiées ne profitent qu'aux multinationales de l'agro-business, dont elles boostent les bénéfices. On utilise les deniers publics pour financer la recherche et donc les bénéfices de sociétés privées. C'est choquant ! On sait dans le monde entier que le droit de la propriété intellectuelle et la puissance commerciale sont utilisés pour maximiser les profits et pour nuire systématiquement aux paysans. Résultat : endettement, perte de l'autonomie décisionnelle et de la liberté de choix du mode de culture. A cela s'ajoute une pollution génique incontrôlable et irréversible. La cyclocaravane qui sillonnera le pays du 9 au 24 mai constituera un signal clair, indiquant que la population ne veut pas d'une telle situation. Elles partira de Reckenholz et rejoindra Pully dans le but d'informer la population et de créer des réseaux d'opposition. Pour plus de détails, consultez www.karawane09.tk. Mobilisons-nous!

Pour la cyclocaravane: Oliver Lüthi, économiste d'entreprise, gérant de Bioladen, Zurich

Non à la sélection en éprouvette!

La procédure de consultation concernant l'autorisation du diagnostic préimplantatoire (DPI) est ouverte. Jusqu'à présent, la Suisse interdit le contrôle génétique des embryons. Le projet de loi vise à autoriser la sélection en éprouvette dans notre pays.

La réalisation du diagnostic préimplantatoire (DPI) exige une fécondation artificielle. Dans ce cadre, on prélève en moyenne une douzaine d'ovules sur le corps des femmes préalablement stimulé par traitement hormonal, qui sont ensuite artificiellement fécondés. Il faut sept à neuf embryons pour que l'on puisse procéder à une analyse génétique. La biopsie par laquelle on prélève une à deux cellules sur l'embryon en vue de déceler des anomalies génétiques ou chromosomiques ne réussit pas toujours. Les embryons suspects sont détruits et seuls sont transférés dans l'utérus de la femme les embryons souhaités.

DPI = sélection

En autorisant le DPI, on légitimise une sélection. Les diagnostics sélectifs servent apparemment à éviter des handicaps ou des maladies. Il faut toutefois rappeler ici que 90 pour cent des maladies et des handicaps ne sont pas d'origine génétique et n'apparaissent qu'à la naissance, voire après. Le DPI fait croire qu'il est possible d'obtenir des enfants sains grâce à des méthodes techniques. Cela peut conduire à une désolidarisation par rapport aux personnes handicapées ou malades. Si l'on tient compte de l'évolution des coûts de la santé, il se peut que des femmes ou des couples présentant des facteurs de risque soient mis sous pression et incités, avant toute procréation, à tout entreprendre pour ne pas engendrer d'enfant handicapé ou malade.

Vous avez dit «grave»?

Le Conseil fédéral entend adopter une réglementation «stricte» pour s'assurer que le DPI reste limité à des indications très claires. Il ne prévoit d'autoriser une sélection que «si le risque ... ne peut être écarté d'une autre manière», «s'il n'existe aucune thérapie efficace et appropriée pour lutter contre cette maladie» et «s'il est probable que cette maladie se déclare avant l'âge de 50 ans». La formulation de ces restrictions est vague et nécessite un effort de définition. On ne sait pas clairement ce que recouvre le terme de maladie grave.

Impressum

Feuille d'information
de l'Appel de Bâle contre le
génie génétique
Case Postale 205
4013 Bâle

Basler Appell gegen
Gentechnologie
Murbacherstrasse 34
Case postale 205
4013 Bâle
(abonnement inclus
dans la cotisation de membre)

Tél. 061 692 01 01
Fax 061 693 20 11
info@baslerappell.ch
www.baslerappell.ch
CCP 40-26264-8

19ème année, no 118
date: 14.4.2009
Publication: 6 x par an

L'histoire nous enseigne par ailleurs que le fait d'établir une liste de maladies est un premier pas en direction de la discrimination et du rejet des personnes souffrant de maladies chroniques ou affectées de handicaps.

Des restrictions inapplicables

La pratique internationale relative au DPI montre la valeur toute relative des restrictions adoptées : à l'origine, le DPI ne devait servir que dans les cas présentant un grand risque d'occurrence d'une maladie génétique grave sur l'enfant à naître. Depuis, le procédé est utilisé dans le monde entier pour la sélection sexuelle des embryons (ce que l'on appelle le «social sexing»), pour le choix d'un donneur de tissus approprié pour un frère ou une soeur malade («bébé sauveur»), pour éviter la naissance de porteurs de maladies se déclarant tardivement (p.ex. cancer du sein d'origine génétique) ou plus simplement pour améliorer le taux de succès de la fécondation artificielle.

L'Appel de Bâle contre le génie génétique lutte contre la sélection en éprouvette. Dès le début du mois de mai, vous trouverez notre prise de position sur notre site Internet. Vous pouvez par ailleurs commander à titre documentaire notre brochure gratuite «Check und weg».

Recherche sur l'être humain: Le Conseil national cède!

Début mars, dans le cadre de l'élimination des divergences concernant l'article constitutionnel concernant la recherche sur l'être humain, le Conseil national a largement repris la position du Conseil des Etats. Contrairement aux restrictions prévues au départ, qui en faisaient une norme de compétence, la recherche sur les personnes incapables de discernement doit déjà être prévue au niveau de la Constitution. Le Conseil national a aussi approuvé le fait de limiter la recherche sur l'être humain aux domaines de la biologie et de la médecine. Cela signifie que toute autre recherche ne tomberait plus dans le champ d'application de la loi relative à la recherche sur l'être humain prévue.

Les valeurs éthiques de base jetées aux orties

Si on en restait à la version actuelle, cela reviendrait à inscrire au niveau de la Constitution déjà la recherche sur des personnes incapables de discernement au profit de tiers, ce qui est très discutable au plan éthique. Résultat, il n'y aurait dès lors plus de raison de discuter de la loi relative à la recherche sur l'être humain. Rappelons que le Parlement avait déjà sonné le glas des valeurs éthiques à l'occasion de la ratification de la convention de bioéthique du Conseil de l'Europe. Car avec la convention, on introduisait déjà un cadre juridique contraignant autorisant la recherche, éthiquement problématique, sur les mineurs, les déments, les handicapés mentaux, les patient en coma éveillé et autres personnes incapable de donner un consentement valable, et cela même si cette recherche ne leur profitait en rien. Le nouvel article constitutionnel ne ferait donc que renforcer ce changement de paradigme.

L'Appel de Bâle contre le génie génétique lance un appel aux parlementaire et leur demande de défendre les valeurs de base qui fondent notre éthique et de rendre par là possible un large débat public sur la loi relative à la recherche sur l'être humain.

Expéditrice/Expéditeur

Veillez me faire parvenir :

- ... Ex. Brochure «Laissons tomber les röstis transgéniques!», gratuit
- ... Ex. Brochure «La recherche doit-elle passer avant la dignité humaine ? » (Non à l'adhésion de la Suisse à la convention de bioéthique!), gratuit
- ... Ex. Brochure «Guide des embryons», gratuit
- ... Ex. Brochure «Embryons et cellules souches», gratuit
- Je désire devenir membre de l'Appel de Bâle (100.– par an, revenus modestes 35.–)

Envoyer à
Appel de Bâle
contre le génie génétique
Case postale 205, 4013 Bâle